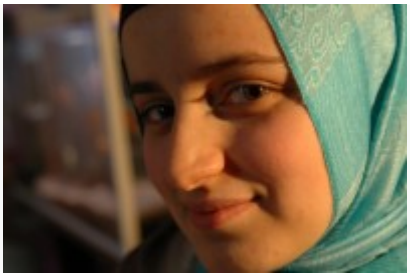
La religion au travail : peut–on concilier les droits universels, l'opinion publique et les pratiques ?

Rédigé le 8 mars 2013 par : Amandine Kech



Selon un sondage publié en première page du journal Le Soir en avril 2012, 79 % des Belges considèreraient que les religions n'ont pas leur place sur le lieu du travail. Or, la Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme sans ambiguïté que toute personne a le droit d'exprimer sa religion ou ses convictions, de manière individuelle ou collective, en public ou en privé . Le travail n'échappe pas à cette règle. Un malaise peut survenir de cet écart entre cette règle, une opinion publique défavorable, et la réalité de terrain. Et plus qu'un malaise, c'est la discrimination des travailleurs croyants qui est en jeu.

Les symboles religieux non admis, les prescrits alimentaires tolérés

Tout en gardant en tête les limites d'un tel sondage[1] et son caractère volontairement provocateur[2], on peut tout de même relever quelques éléments intéressants dégagés par cette enquête, notamment à propos de ces lignes : « *À peine un quart des sondés juge acceptable la présence de symboles explicitement religieux tels que des foulards et autres attributs vestimentaires.* » (...) « *En revanche, la disponibilité de préparations alimentaires respectant les interdits religieux est largement tolérée : 56 % des répondants n'ont rien*

Généré le 28 mars 2024 à partir du site www.bepax.org

contre. »

C'est donc la visibilité de la religion qui pose davantage problème aux personnes sondées. Pour amorcer une démarche interculturelle, comprendre pourquoi le rejet de certaines pratiques religieuses, mais pas de l'entièreté de celles-ci, serait un bon angle de départ. Il serait intéressant de mettre à jour ce qui insupporte ces Belges dans la visibilité des symboles religieux, et ce qui les choque moins dans les prescrits alimentaires. Quelles sont les représentations, valeurs, idéaux en jeu qui légitiment pour les sondés leur refus du port du voile mais leur permet de tolérer la nourriture halâl ? Quelle est la position des travailleurs de confession musulmane ?

Un profond malaise autour de l'Islam

Le sondage publié par le Soir nous le démontre sans peine. Le malaise autour de l'Islam est fort en Belgique. Le cas de conscience en Belgique semble être le suivant. Doit-on respecter la liberté de conviction et de religion au risque d'offrir un boulevard aux zélateurs d'un Islam perçu par de nombreux concitoyens comme agressif et incompatible avec la démocratie et le respect de l'égalité des sexes ? Doit-on au contraire promouvoir une laïcité combative qui exclut la religion de l'espace public, et donc du travail, et la cantonne à l'unique sphère privée au risque cette fois-ci de porter atteinte aux libertés individuelles qui sont justement au cœur de cette démocratie ?

Dans ce contexte, le voile est devenu le symbole absolu. Pour certains, il est une des concrétisations du droit à la différence et à la liberté de conviction, mais pour d'autres il est l'emblème de la soumission de la femme, de l'archaïsme d'une religion contraire en tout point aux valeurs occidentales. Le halâl, malgré quelques polémiques en France, n'a jamais acquis la même valeur de symbole, probablement parce qu'il est déjà acquis par tous que certains, par choix politiques ou religieux, s'astreignent un régime alimentaire spécifique sans que cela n'ait aucun impact sur la vie des autres.

Cette façon de poser les termes du débat, on le voit, est malheureusement trop manichéenne. Elle oppose irrémédiablement les musulmans aux autres. La réalité est autrement plus nuancée.

N'en reste pas moins qu'une telle atmosphère a des conséquences quotidiennes. Au-delà du sondage évoqué, ce sont des milliers de travailleurs musulmans qui font chaque jour les frais du cas de conscience des Belges. En l'absence d'un message politique fort, les chefs d'entreprises sont amenés à prendre des décisions en leur âme et conscience, pour le meilleur comme pour le pire …

Les musulmans veulent-ils imposer leur religion au travail ?

La recherche[3] exploratoire de Stéphane Jonlet, *Pratiques islamiques et monde du travail*, sur les points de vue de musulmans liégeois apporte des éléments intéressants pour alimenter nos réflexions. Plusieurs pratiques sont concernées et peuvent potentiellement provoquer des tensions : les prières quotidiennes, le voile, les règles alimentaires, le jeune du Ramadan, les fêtes qui demandent congés et les contacts hommes-femmes.

S. Jonlet a distingué cinq manières différentes de concevoir la pratique de la religion sur le lieu du travail parmi les répondants, hommes et femmes musulmans, à son enquête:

1) le travailleur ne pratique jamais sur le lieu de travail par choix délibéré (il sépare totalement les sphères de la religion et de l'emploi).

2) il sépare ces deux sphères par obligation due au cotexte ;

3) il négocie avec l'employeur afin d'appliquer certaines pratiques religieuses sur son lieu de travail ;

4) il n'y pense plus : certaines harmonisations sont devenues banales, néanmoins si elles étaient remises en question, il y aurait sans doute matière à négociation ;

5) le travailleur fait primer la religion sur le travail ;

La mise en évidence de ces cinq postures relativise considérablement le stéréotype du bloc de « musulmans revendicatifs » selon lequel tout musulman pratiquant ferait primer le religieux sur l'emploi.

Néanmoins, de la posture 2 à la posture 5, un dialogue s'impose. En effet, il y a

régulièrement des sentiments de malaise, des méprises, des bévues ou des souffrances psychologiques de la part des travailleurs musulmans eux-mêmes ou de la part des autres travailleurs non-musulmans, des chefs d'équipes, de la direction ou encore de la délégation syndicale.... On peut citer différents exemples : des musulmans prient en cachette dans des endroits peu confortables, voire indignes (sanitaires, couloirs, etc.), d'autres sont déçus de ne pas être pris en compte dans un repas de fin d'année, certains non-musulmans sont mécontents de ne pouvoir accéder aux vestiaires car leur collègues s'y recueillent, se sentent agressés par des pratiques qui ne sont pas les leurs ...

L'interculturalité au travail

On ne peut ignorer que la mise en présence de différentes conceptions du monde et de manières d'organiser sa vie quotidienne peut provoquer des conflits. Le contexte professionnel pourrait ne pas paraître propice à ce genre de débat. On pourrait estimer que la logique de productivité s'oppose radicalement à une logique de processus interculturel.

Et pourtant, si on souhaite améliorer le bien-être au travail et lutter contre les discriminations, la recherche sociologique susmentionnée montre qu'il est primordial de se confronter aux problèmes là où ils se posent et ainsi de ne pas laisser le débat de « la place de la religion au travail » soit au seul pouvoir législatif, soit aux sondages et à l'opinion publique.

Le milieu professionnel dispose d'un avantage : il s'oriente par nature vers des solutions pragmatiques sans s'embourber dans un débat théologique ou un conflit idéologique. Bien que ces derniers soient également incontournables dans certains lieux, il est difficile de s'y engager, car il faut prendre en compte les interprétations de chacun, dans un domaine éminemment affectif. Le milieu professionnel est donc un des lieux pertinents pour de nouveaux processus interculturels.

Il faut donc aller plus loin que le simple rappel de la Constitution qui permet une certaine expression de la religion au travail et plus loin que la publication de sondages qui la réprouve. Il faut dialoguer et faire des choix en s'appuyant sur les réalités quotidiennes des travailleurs au moyen par exemple de recherches sociologiques de terrain.

Perspectives de conciliation

Si on reprend les éléments évoqués dans cette analyse, on voit que d'un côté, les personnes croyantes pratiquantes ne souhaitent pas à tout prix faire primer leur pratique religieuse par rapport aux exigences de leur emploi. D'un autre côté, au vu du sondage, une partie des personnes défavorables aux symboles religieux seraient tolérantes envers certaines pratiques liées aux convictions. Il y a là une base pour dialoguer.

Au sein de certaines entreprises où la diversité culturelle est très présente, un nouveau mode de gestion a fait son apparition ces dernières années : il s'agit du management interculturel. Ce type de gestion permet-il concrètement ce fameux dialogue dont il est question dans cette conclusion ?

---

[1] Le sondage publié par le supplément Références du journal Le Soir (http://ims.references.be/optiext/optiextension.dll?ID=0A332bQW_2XhGnLKvGDIZT%2B3L8T_HSDInzg38y) dit révéler une tendance des Belges concernant les religions en général. Tout d'abord, voici deux réserves sur la façon dont est présenté ce sondage.

Premièrement, on peut se demander si les questions ne ciblaient pas implicitement (et uniquement ?) l'islam au travail, et non les religions en général. Le communiqué de presse accompagnant la publication des chiffres était en tous cas moins équivoque : «C'est en particulier face à la croissance probable du nombre de musulmans dans notre pays que cette question risque de devenir plus pressante. » Le sondage aurait-il dû être plus clair dans ses intentions, et donc dans ses questions, en interrogeant ouvertement les sondés sur la place de l'islam au travail? Cela aurait-il été acceptable et informatif ou au contraire gratuitement polémique?

Deuxièmement, peut-on vraiment annoncer que ce sondage est représentatif de l'avis des « Belges », en sachant qu'il n'a pu être rempli que par des internautes surfant sur le site de Références ? sur les 2 481 personnes qui ont répondu à cette enquête, toutes étaient « internautes », diplômées de l'enseignement supérieur, 11 % ont déclaré pratiquer le christianisme et 1 % l'islam. Est-ce vraiment le reflet d'une « opinion publique » ? La question de la place de la religion au travail est importante à poser aux Belges, cependant, un journal tel que Le Soir pourrait s'en remettre au milieu académique pour cela. Celui-ci aurait sans doute eu comme condition scientifique d'interroger un échantillon autrement équilibré pour obtenir une opinion représentative des «Belges».

[2] Enfin, si le titre du communiqué de presse s'était basé sur la deuxième affirmation ci-dessus, le ton de celui-ci aurait été tout autre. Imaginons le titre ainsi formulé : « 56 % des Belges tolèrent les préparations alimentaires conformes aux prescrits religieux sur le lieu du travail ». Sur cette base, le débat démarrerait d'une toute autre manière, même s'il doit évidemment laisser la place pour les sujets davantage conflictuels.

[3] http://www.cbai.be/news/232/0/

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120